

2) Une défaite qui aurait pu être évitée si...

(Cf. [Première partie de ce billet](#))

Il est toujours aisé de réécrire l'histoire. Nous le voyons aujourd'hui avec les activistes de la décolonisation. Certes, la guerre de 1870 n'aurait pas pu être évitée mais la défaite sûrement si les réformes militaires, certes bien tardives, voulues par Napoléon III avaient abouti. En bref, il y a cent-cinquante ans à quelques jours près, les forces prussiennes s'affrontaient depuis le 2 août. Pourtant l'Armée française aurait pu être prête à faire face si...

La France était sclérosée dans ses certitudes, sa « routine » confortable qui empêchent toute innovation ou réforme notamment dans le domaine militaire mais pas uniquement. Comme le soulignait le général du Barail, « *En France, cher pays de routine, nous étions encore persuadés que notre armement était supérieur à celui des Prussiens* » (Cf. « **Mes souvenirs** », général du Barail, Librairie Plon, 1913, T3, P65). Certes, l'ennemi prussien a su manœuvrer comme tous nos ennemis savent le faire. Il a laissé croire à la France qu'elle était une grande puissance militaire tout en préparant sa défaite. Qui peut croire qu'une force militaire ne doit pas en permanence se renouveler, s'adapter et bien sûr être financée par la Nation pour atteindre le niveau d'excellence visé, c'est-à-dire d'abord être en mesure d'assurer la protection du pays et de sa population ?

Enfin, malgré presque vingt ans de guerres presque ininterrompues, aussi bien en Europe où elle permet l'émergence du royaume d'Italie puis assure la protection du Pape contre le roi d'Italie, qu'en Afrique où elle combat les révoltes locales, au Proche-Orient où elle protège les chrétiens, en mer Noire elle affronte la Russie avec ses alliés turcs, britanniques et sardes, globalement victorieuse sauf au Mexique mais où une partie de ses cadres apprend et met en œuvre la contre-guérilla, l'armée française de 1870 était aguerrie mais peu réceptive aux remises en question.

Innovation et conservatisme à la française : l'échec des réformes militaires

Sans aucun doute, le rejet par l'institution militaire de toute innovation tout comme le refus par l'opposition parlementaire anti-impériale de renforcer l'armée ont contribué à la défaite militaire comme en témoignent les différents acteurs de l'époque.

Le premier exemple significatif est celui du fusil Chassepot.

En 1855, l'Empereur avait reçu une lettre d'un ouvrier des ateliers de précision de l'artillerie à Saint-Thomas d'Aquin, monsieur Chassepot disait avoir inventé et exécuté en dehors de ses heures de travail un fusil se chargeant par la culasse. L'Empereur trouva cette invention intéressante et en commanda 100 exemplaires qui sont essayés par les dragons de la Garde.

Mais le comité d'artillerie, ennemi de toute innovation, la refusa par 2 fois en 1858 considérant que le fusil chassepot « *était tout à fait impropre au service* », notamment en raison du poids en munition dont il aurait fallu doter le soldat, consommant trop rapidement les munitions et ne pouvant être soutenu par l'intendance (**Cf. « Mes souvenirs », général du Barail, op. cit. T3, P66**). Effectivement, s'entraîner à tirer et donc avoir une discipline du feu constituent les bases du combat d'infanterie ce que ne percevaient manifestement pas les maréchaux français... à la différence des Prussiens (**Cf. Infra. Les commentaires rapportés de Bismarck**). Le maréchal Vaillant, ministre de la guerre, confirme cet avis le 6 juillet 1858. L'Empereur ordonne cependant la continuation des études et indique lui-même les imperfections à corriger.

Le 3 septembre 1865, soit sept ans après, le général Le Bœuf, nouveau président du comité d'artillerie, considère que l'arme valait enfin la peine d'être fabriquée mais le maréchal Randon, nouveau ministre de la guerre, refuse à son tour. Le chassepot ne sera adopté que le 30 août 1866... deux mois après Sadowa grâce à l'insistance de Napoléon III et du succès du « fusil à aiguille » prussien pourtant inventé en 1808 par le colonel français d'artillerie Paulmy. Selon le général du Barail, la commission d'artillerie l'accepta préalablement au camp de Chalons, moins de huit jours après la bataille. D'autres événements de notre histoire ont conduit à ces réformes issues d'un échec et non d'une anticipation. Je ne peux m'empêcher aujourd'hui de comparer cette situation aux conséquences de l'embuscade d'Uzbin (Afghanistan) en 2008 même si les soldats français morts au combat y ont été peu nombreux mais terriblement significatifs.

Il a donc fallu organiser les usines pour produire le fusil Chassepot, devenu le fusil modèle 1866. L'usine de Châtellerault commence à en livrer plusieurs centaines en juin 1867. En 1870, il y en avait près d'un million alors que le maréchal Niel, ministre de la Guerre ayant succédé au maréchal Randon en 1867 mais décédé brutalement en 1869, en avait demandé 1,8 million. L'opposition menée par Emile Ollivier, à l'époque député-opposant à l'empire, avait convaincu le Corps législatif^[1] de refuser les demandes notamment budgétaires du maréchal Niel. La garde mobile nouvellement créée et les mobilisés ne reçurent pas cette arme perfectionnée.

Cette domination technique du fusil Chassepot ne permet cependant pas de supposer que sa seule dotation aurait suffi pour changer le cours de la guerre comme en témoigne le général Castelnau, aide de camp de Napoléon III. Faisant partie de la délégation française pour négocier la reddition de l'armée de Sedan le 2 septembre 1870, il rencontre Bismarck qui lui dit : « *Votre chassepot est la meilleure arme du monde. Seulement vos soldats ne savent pas en tirer parti ; ils tirent trop vite et sans viser de sorte que le feu de l'infanterie nous a fait très peu de mal. Notre fusil est moins bon mais nous habituons nos soldats à toujours viser un homme même lorsqu'il tire sur une troupe en ligne. Il en résulte un tir beaucoup plus efficace que le vôtre et une dépense de munitions beaucoup moindre* » (**Cf. « La vie et les souvenirs du général Castelnau 1814-1890 », Georges Girard, Editions Calmann-Lévy, 1930, P214**). Tout était dit sur l'instruction donnée aux militaires français. Une arme ne sert à rien si le soldat ne sait pas s'en servir correctement aussi bien à titre individuel qu'à titre collectif.

Le second exemple significatif est celui d'une artillerie peu performante et incapable de s'opposer aux canons Krupp allemands.

Comme en témoigne à nouveau le général de Castelnau, Napoléon III, passant par la Belgique pour rejoindre son lieu de captivité, est rejoint puis accompagné par le lieutenant-général baron Chazal, commandant en chef de l'armée belge. Il échange avec l'Empereur sur l'artillerie : *« ce n'est pas ma faute si vous avez eu dans cette campagne une artillerie inférieure à l'artillerie prussienne. Dans ces dernières années, je ne suis pas allé à Paris une fois sans dire à l'Empereur et au ministre de la guerre que je ne les trouvais pas armés convenablement pour résister à la Prusse, que, dans une guerre avec ces puissances, les petits canons de campagne qui ont fait merveille contre l'Autriche armée alors de canons lisses ne résisteraient pas aux canons prussiens. Ils seraient anéantis à des distances où vos projectiles ne pourraient même pas atteindre l'artillerie ennemie. (...) J'ai demandé qu'on envoie un officier-général assisté à nos expériences de tir. Le général Lebrun est venu et convaincu à son retour en France mais il n'a cependant pas pu convaincre complètement le comité d'artillerie. »*

Napoléon III, officier-artilleur, savait que l'artillerie n'était pas d'un niveau suffisant mais il ne pouvait imposer ou ne voulait pas imposer sa volonté aux comités militaires chargés de valider les innovations (A la veille de 1914, le maréchal Joffre fut soumis aux mêmes difficultés, cf. [Mon billet du 11 novembre 2014, « Le sens du devoir du soldat face à l'atrocité de la guerre »](#)). Il prit d'ailleurs le parti de créer sur sa cassette personnelle un atelier qui ne relevait que de lui seul. Il en sortit la mitrailleuse et le canon de 7 se chargeant par la culasse qui ne sera déployé que dans les armées de province. Si la mitrailleuse ne fut pas appréciée à sa juste valeur, c'est qu'elle fut confiée au moment de la guerre à des artilleurs qui n'avaient pas eu le temps d'en apprendre le maniement notamment tactique. Le seul résultat positif dans son emploi fut obtenu à Gravelotte lors de la bataille de Saint-Privat du 18 août 1870. L'infanterie prussienne avançant à portée des mitrailleuses, subit des pertes très importantes (Cf. *« Le grand livre de la stratégie de la paix et de la guerre »*, E. Luttwack, Odile Jacob, 1987, publié en France en 2002, P130-137).

Réorganiser l'armée malgré le conservatisme militaire et le pacifisme politique

La défaite autrichienne et la victoire allemande de Sadowa le 3 juillet 1866 avaient montré que le conflit franco-prussien était inéluctable. La grande majorité des chefs militaires sont convaincus de l'affrontement à venir et ne comprennent pas l'indécision de l'Empereur qui n'agit pas. Cependant, outre le fait que Napoléon III ait toujours été soucieux de l'entraînement de l'Armée, il engage aussi à partir de Sadowa deux réformes : réorganiser l'Armée et augmenter ses effectifs.

Améliorer l'entraînement

Après la Crimée, Napoléon III veut donner les moyens à l'Armée française de s'entraîner en temps de paix. La création des grands camps de Champagne qui existent toujours est le résultat de cette volonté de l'Empereur qui porte un intérêt personnel à tout ce qui concerne

l'instruction et l'organisation de l'Armée. La guerre de Crimée qui s'achève a montré de grandes lacunes tactiques malgré l'héroïsme aussi bien des chefs militaires que des soldats. Le courage supplée le manque d'entraînement au prix de nombreuses pertes humaines.

Il est difficile aussi de s'entraîner dans une France rurale où les champs auraient été dévastés. Aussi, au début de l'année 1856, l'empereur exprime son désir d'avoir à une courte distance de Paris un terrain assez vaste pour qu'un corps d'armée composé de 2 divisions d'infanterie et une division de cavalerie puisse s'entraîner aux manœuvres tactique et stratégique (**Cf. « *La vie et les souvenirs du général Castelnau 1814-1890* », op. cit.**).

Le Maréchal Vaillant envoie le lieutenant-colonel Castelnau, son nouvel aide-de-camp depuis janvier 1856 dans le département de la Marne identifié comme un lieu d'accueil possible. Le 1^{er} mars 1856, Castelnau peut transmettre un rapport détaillé à l'Empereur qui l'approuve dès le lendemain avec quelques modifications. Il confirme la zone actuelle des camps de Suippes et de Mourmelon à moins de 200 km de Paris. 11 000 hectares de terres peu cultivables sont achetés. La région environnante peut subvenir aux besoins quotidiens d'une force militaire importante.

Napoléon III décide qu'après la première année passée sous la tente, les troupes seront logées dans des bâtiments qui devront être en briques et en pierre, couverts d'ardoises, chacun accueillant 150 hommes cultivant leur propre jardin potager. Tout le champ de manœuvre estensemencé en gazon ou en fourrage artificiel en mesure de nourrir un troupeau de 40 000 moutons achetés par le ministre de la guerre. Une partie de ce bétail servira à l'alimentation des 20 000 hommes qui pourront être présents toute l'année.

Tout est terminé en juillet 1857. Le 30 août, les troupes comprenant deux divisions d'infanterie, une division de cavalerie, douze batteries d'artillerie, deux compagnies du génie, un escadron du train et de la prévôté soit 21 300 soldats et 5 800 chevaux s'y installaient. Par la suite, Napoléon ne cesse d'inviter les hautes autorités européennes à assister aux grandes manœuvres de masse dans ce camp dit de Châlons. La bataille d'Auerstaedt gagnée par le maréchal Davout y est rejouée en 1860. Le fusil chassepot y sera testé le 25 août 1863. Cependant, comme en témoigne à nouveau le général du Barail, la troupe manœuvre impeccablement ... pour manœuvrer et non pour obtenir ce que l'on appelle aujourd'hui un effet sur l'ennemi avec cette question qui pourrait être soulevée : l'entraînement des grandes masses a-t-il réellement eu lieu pour gagner une bataille ou simplement pour faire illusion (Cf. Wikipedia, « [Le camp de Châlons](#) ») ? Cette dernière hypothèse reste malheureusement la plus plausible.

Réorganiser l'Armée

Un rapport remis à l'Empereur en février 1867 insistait sur la constitution d'un état-major général avec des officiers compétents alors que la guerre de Crimée avait montré cette faiblesse. Jusqu'à présent, comme en témoigne le général de Castelnau, les officiers entraient très jeunes dans un « corps d'état-major », dès la sortie de Saint-Cyr et après examen. Les candidats devaient être classés dans les 30 premiers de leur promotion de Saint-Cyr pour prétendre à l'une des 22 places offertes. S'ajoutaient trois places données de droit et sans examen aux anciens élèves de l'école polytechnique.

Ces jeunes officiers restaient dans ce corps d'état-major créé par la loi Gouvion Saint-Cyr de 1818 et cette spécialité jusqu'au plus haut grade et ne le quittaient plus. Les deux années d'école étaient dédiées en grande partie aux mathématiques, à la physique, aux langues étrangères, à la topographie et à la connaissance de l'artillerie. Elles étaient suivies de deux ans en régiment d'infanterie, puis de deux ans en régiment de cavalerie. La carrière se poursuivait ensuite bien souvent de poste d'aide-de-camp de poste en aide-de-camp. Comme il se doit, ces officiers « du corps d'état-major » n'étaient pas réellement appréciés par les officiers formés sur le terrain après des années de guerre. Leur proximité du pouvoir en revanche rétablissait cet équilibre.

L'Empereur nomme donc une commission pour étudier un projet pour réformer ce corps d'état-major ouvert à un plus grand nombre d'officiers mais le rapporteur de la commission, à l'époque le général Trochu, repousse toute amélioration, concluant que « *le corps d'état-major ayant depuis 40 ans fait ses preuves, il était inutile de le modifier* ». La guerre éclata sans que la réforme n'aboutisse. L'Empereur donnait pourtant à cette formation d'état-major un rôle qui semble aujourd'hui évident mais montre l'étendu de l'impréparation de l'armée à l'époque : réunir toutes les cartes étrangères, établir des statistiques sur tous les points de l'Europe où la France pourrait être appelée à faire la guerre, reconnaître les voies de communication et les points de franchissement dans la vallée du Danube, du Main, en Belgique, identifier les ressources des pays...

Pour répondre à la menace prussienne et à ses effectifs annoncés, Napoléon III impose néanmoins l'étude d'un plan de campagne qui est établi dans ses grandes lignes par le général Jarras, futur chef d'état-major du maréchal Bazaine en août 1870. Il est adopté le 16 janvier 1868. Jusqu'à présent, le régiment était la base de l'organisation de l'armée impériale et ne se constituait en corps d'armée qu'en temps de guerre, sauf la Garde impériale organisée en corps d'armée dès le temps de paix. L'Empereur veut désormais constituer 12 corps d'armée permanents et complets, avec une permanence des dépôts (centres d'instruction) et des magasins généraux au siège de chacun d'eux. Cette fois, c'est le maréchal Niel, ministre de la guerre depuis 1867, qui s'oppose à ces réformes. Il ne croit pas à cette possibilité d'invasion par la Prusse avec les effectifs annoncés et ne revient que bien tardivement sur cette prise de position en 1869 suite aux renseignements enfin obtenus.

D'autres études ou mesures sont lancées mais bien trop tardivement pour avoir un quelconque effet. Pour être en mesure de réunir rapidement une armée sur le théâtre d'une guerre, les emplois du télégraphe et du chemin de fer sont étudiés. Les manœuvres des troupes devraient être simplifiées alors qu'elles répondent à des schémas anciens. Ainsi la cavalerie applique un règlement de 1829. Le déficit de l'intendance sur laquelle les chefs militaires ont peu d'autorité avait été manifeste en Crimée, en Italie, au Mexique. Il en sera de même lors de la guerre de 1870. Enfin, il apparaît qu'il faut aussi rétablir une discipline qui s'affaiblit y compris au niveau des officiers supérieurs.

Augmenter les effectifs

Le débat sur le service militaire obligatoire à une époque où la guerre se fait avec des masses d'hommes, réapparaît. De 1815 à 1870, l'armée régulière, en fait de métier, est constituée

d'engagés et d'appelés servants entre 6 et 8 ans. Aucune réserve instruite n'existe. En 1866, l'armée française ne comprend que 288 000 hommes répartis au Mexique, en Algérie, à Rome et en France.

Les tenants de l'armée de métier, comme Adolphe Thiers, défendent ce système qui s'appuie sur un service très long accompli par un petit nombre. La levée en masse de la révolution française a laissé de mauvais souvenirs. Le système français fonctionne par le tirage au sort qui permet une mise à disposition annuelle de 100 000 conscrits pour sept ans. La bourgeoisie, mais ce n'est pas nouveau, échappe au service militaire d'abord grâce au remplacement supprimé en 1855 puis par « l'exonération » (Cf. [« La réforme militaire de 1867 et la défaite de 1870 »](#), Adrien Dansette, La revue des deux mondes, 2018 ; **« Le Maréchal Canrobert, souvenirs d'une époque », op. cit. ; « La vie et les souvenirs du général Castelnau 1814-1890 », op. cit.**)

Conscient de la faiblesse numérique de l'armée française, Napoléon III est partisan du service obligatoire afin de disposer d'une réserve instruite et nombreuse. Dès novembre 1866, les principaux généraux, amiraux et ministres sont invités à réfléchir sur la réforme du recrutement à partir de six projets. Le 11 décembre 1866, l'Empereur fait publier dans le Moniteur le projet de loi retenu du maréchal Niel pour disposer d'une armée de 824 000 hommes d'active et de réserve ainsi que 400 000 hommes formant une « garde mobile » soumise à des périodes d'exercice et commandée par des cadres de l'armée d'active. Les réactions ne se font pas attendre. Un certain nombre de préfets sollicite des audiences auprès de l'Empereur pour faire remonter les oppositions des conseillers généraux, d'arrondissement, des maires.

Finalement, la loi Niel de 1868 est complètement vidée de ses objectifs et n'obtient pas les crédits attendus. Les ministres et les députés demandent en effet qu'on rende des bras à l'agriculture, que l'on diminue les impôts par la réduction des effectifs militaires et de l'entretien des places fortes, un affaiblissement de l'Armée qui survient régulièrement dans notre pays à la veille d'une guerre à laquelle on ne veut pas croire. A la veille de l'affrontement avec la Prusse, la croyance dans le pacifisme allemand est largement répandue. Le député Ollivier s'écrit que *« La Nation la plus puissante est celle qui veut désarmer ! », « L'Empire, c'est la paix ! »*. Gambetta appelle à la dissolution des armées permanentes. En même temps, Bismarck, qui constate le réarmement possible de la France, a modéré ses ambitions, ne voulant une guerre que si l'issue lui en paraît certaine. Le désarmement ostensible mené par le ministère Ollivier du 2 janvier 1870 qui remet en cause les quelques avancées de la loi Niel le confirme cette fois dans sa volonté de rechercher une guerre qui sera désormais victorieuse. Comme toujours, depuis Rome, cette devise de l'Ecole de guerre reste pertinente : *« Si vis pacem, para bellum », « Si tu veux la paix, prépare la guerre »*.

.*.

L'échec des réformes militaires, une opposition parlementaire qui préférerait sans doute la défaite de l'Empire que de lui donner les moyens de faire face à la menace, une bourgeoisie recherchant la plus grande aisance économique possible sans vouloir financer le coût de sa protection, une absence enfin d'autorité de Napoléon III, fatigué, malade, devenu plus libérale, mettent la France en situation de subir la défaite.

[1] Émile Ollivier est le rapporteur de la loi qui abolit le délit de coalition et instaure le droit de grève (25 mai 1864). Il se rallie peu après au principe d'un empire parlementaire et devient le chef du « *tiers parti* ». Cela lui vaut d'être appelé à la tête du gouvernement par Napoléon III le 2 janvier 1870.

Fin de la seconde partie